

Paris, le 24 DEC. 1997

DIRECTION DE LA SECURITE ET
DE LA CIRCULATION ROUTIERES

SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
TECHNIQUE DES VEHICULES

ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE
☎ : 33/(0)1.40.81.21.22

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un dispositif d'échappement silencieux de remplacement :

Marque : AGP MVT

Référence : MLV destiné aux véhicules PEUGEOT T052 version B (103 SP)

Nom et adresse du fabricant : AGP

2 Rue F. Arago

41800 MONTOIRE SUR LE LOIR (FRANCE)

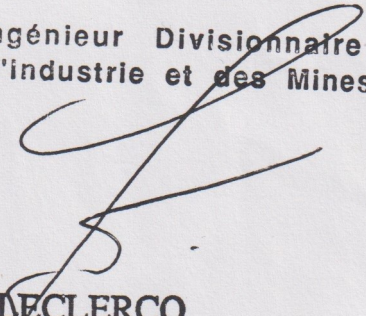
Je vous informe, qu'en application des dispositions des Articles du Code de la Route R 70 - R 71 et R 109-2 et compte tenu du procès-verbal de L'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le 22/12/97 sous le numéro 97/08803 ce dispositif est agréé sous le numéro :

TP SI 8302M185R7201

Le dispositif devra être revêtu de la marque d'homologation suivante : TP SI 8302M185R7201

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ingénieur Divisionnaire
de l'industrie et des Mines


J. DECLERCQ

Monsieur le Directeur,

AGP

2 Rue F. Arago

41800 MONTOIRE SUR LE LOIR (FRANCE)